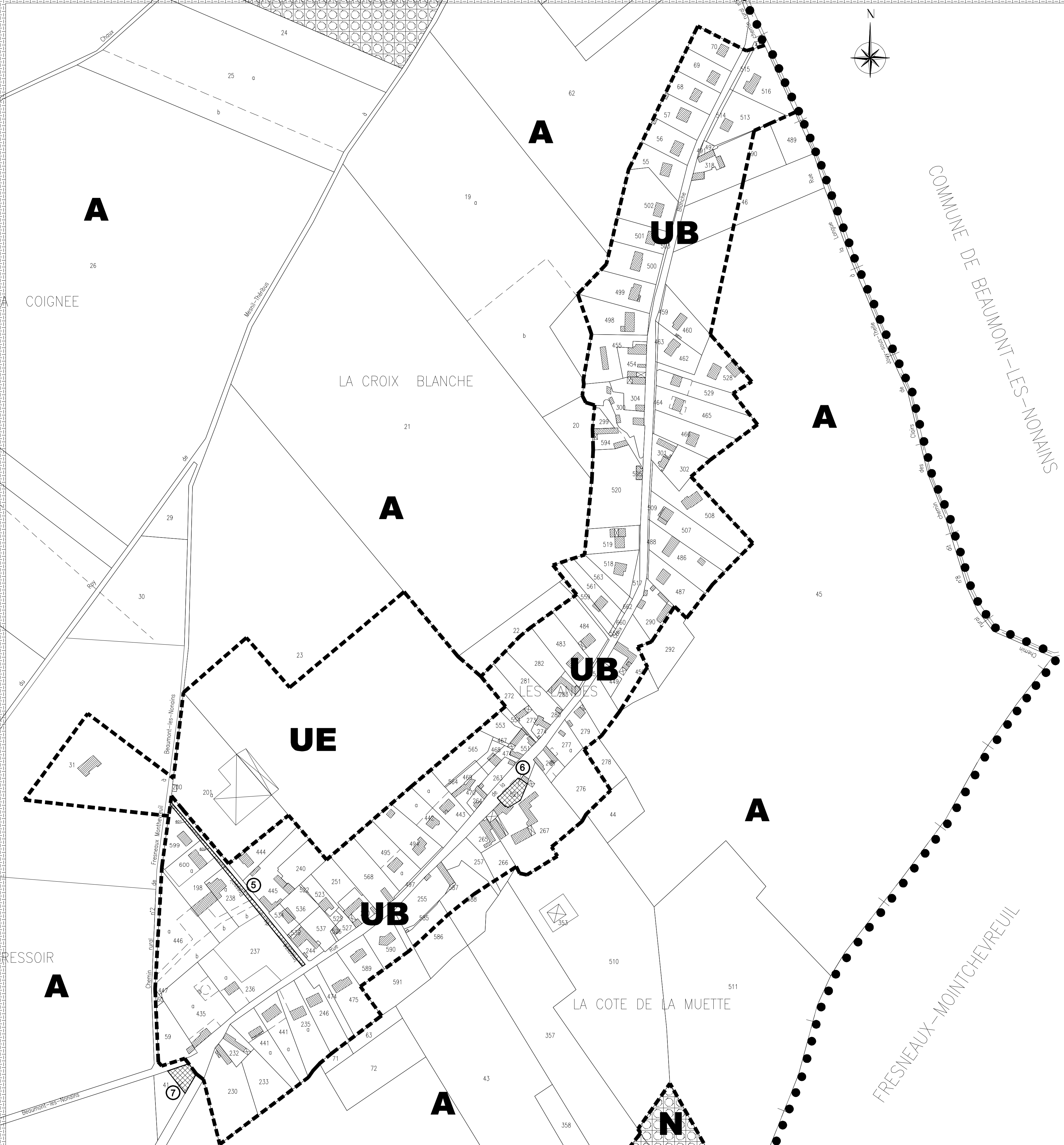


# VOIR PLAN 4b

VOIR PLAN 4b



## LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- ⊗ Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer (au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme)
- ⊕ Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme (voir plan de détail : document 4f)
- ▨ Partie visible sur un autre plan
- UB** Zone urbaine mixte
- UE** Zone accueillant une activité de stockage de caravanes
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle à protéger

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX  
 CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57  
 Fax : 03.44.45.04.25

## Commune du MESNIL THÉRIBUS

# PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION  
 Vu pour être annexé à la  
 délibération en date du :  
 25 MARS 2011

4d

## REGLEMENT GRAPHIQUE PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Hameau les Landes"

Echelle : 1/2000e

VOIR PLAN 4b